

LECELLES



LECELLES, le 2 décembre 2025

Le Maire de LECELLES

A

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la **salle polyvalente**, le **Mardi 9 décembre 2025 à 19h**.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025
3. Participation au financement des contrats labellisés des agents pour le risque santé
4. Demande de subvention de l'OGEC de l'école Sainte Marie
5. Décision modificative n°1 au budget
6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement le vote du budget 2026
7. Demande de subvention – Etat - DETR DSIL
8. SIVS – Convention de mise à disposition des archives
9. Demande d'affiliation du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG59
- Questions diverses

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Jean-Claude MESSAGER

Détail de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025**

3. Participation au financement des contrats labellisés des agents pour le risque santé
A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales doivent participer financièrement aux frais de complémentaires santé de leurs agents. Les agents doivent fournir une attestation de leur mutuelle indiquant qu'ils ont souscrit un contrat labellisé. Le montant proposé pour la participation mensuelle est de 15 €.

4. Demande de subvention de l'OGEC de l'école Sainte Marie

L'école Sainte Marie souhaite équiper chacune de ses 6 classes d'un ordinateur portable. Le coût total de cette acquisition est de 3 714,26 € TTC. L'OGEC de l'école demande une participation à la Commune.

5. Décision modificative n°1 au budget

Proposition de virement de crédits en section de fonctionnement du budget primitif 2025 de 19 000 € du 615231 « voiries » au 6413 « personnel non titulaire »

6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement le vote du budget 2026

En application de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité d'autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget précédent. Afin de poursuivre la réalisation des projets communaux, en début d'année 2026 et jusqu'au vote du prochain budget, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les dépenses à hauteur de 46 340,85 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 1 463,59 € pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

7. Demande de subvention – Etat - DETR DSIL

La commune a un projet d'effectuer un agrandissement de l'Ecole du Centre. Afin de financer ces travaux, une demande de subvention auprès de l'Etat peut être effectuée au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

8. SIVS – Convention de mise à disposition des archives

Le SIVS propose aux communes membres de reprendre les archives relatives aux bâtiments communaux. Cela nécessite l'approbation du Conseil municipal.

9. Demande d'affiliation du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG59

Le Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois demande une affiliation au CDG59. Celle-ci doit être validée par l'ensemble des communes adhérentes au CDG59.

- **Questions diverses**